



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 35044

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conclusions du rapport sur la politique de prévention de la délinquance publié par le comité interministériel de prévention de la délinquance en avril 2013. Ce rapport présente le bilan de la politique de la prévention de la délinquance, et les orientations à suivre dans ce domaine par les services de l'État concernés. La délinquance est actuellement un fléau, qui a tendance à se renforcer, comme l'ont montré les événements de ces derniers jours. Les nouvelles stratégies de lutte proposées par le Gouvernement révèlent certes une volonté de bien faire, mais ne sont hélas pas à la mesure des enjeux. Le rapport suggère de poursuivre le développement des autres projets de vidéo protection présentés chaque année par les maires, et d'augmenter le budget consacré à la vidéo protection de 12 millions à 20 millions d'euros. Il lui demande donc de lui préciser les moyens envisagés.

Texte de la réponse

La stratégie nationale de prévention de la délinquance adoptée par le Gouvernement pour la période 2013-2017 a fait l'objet d'une circulaire du Premier ministre le 4 juillet 2013, prévoyant que les plans locaux de prévention de la délinquance intègrent dans le courant de l'année 2014 les nouvelles orientations prioritaires qui s'articulent autour de trois programmes, dont le troisième a pour objectif d'améliorer la tranquillité publique. Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) constitue le levier financier de l'Etat pour la mise en oeuvre de ces programmes d'actions de prévention de la délinquance. Il sera doté en 2014 de 54,6 M€ et en 2015 de 52,9 M€, ce qui est supérieur à la moyenne des dotations durant la période 2007-2012 (50M€). Les moyens envisagés pour poursuivre le développement de la vidéoprotection et l'ensemble des mesures destinées à améliorer la tranquillité publique en 2014 et 2015 sont exposés dans le 3è programme de la stratégie. Il s'agit, dans le cadre de schémas locaux de tranquillité publique de concilier une approche de prévention situationnelle (vidéoprotection, aménagements notamment) et un renforcement de la présence humaine. 35 % de l'enveloppe du FIPD y est réservée, soit environ 19 M€ en 2014 et 2015, ce qui correspond au volume des subventions effectivement versées en 2012 et 2013.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35044

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8068

Réponse publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 1094